

<p>CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN</p>	<p>Référence : -</p>
<p>Agence de développement économique du Bas-Rhin (ADIRA) Contrat d'objectifs 2013</p>	<p>Date : Décembre 2012</p>

Sommaire :

Préambule

Orientations stratégiques et gouvernance

1 - Orientations stratégiques

11. Missions de soutien au monde économique

Accompagnement des entreprises locales et de leurs projets de développement

Accueil, implantation, intégration et suivi des investisseurs étrangers

Appui aux entreprises en difficulté

12. Missions d'appui aux territoires

Accompagnement des projets de territoires

Actions en faveur des infrastructures de développement économique

13. Missions transversales

Actions en faveur de la diffusion de l'innovation et de l'émergence de pôles de compétences

Information, observation et communication

2 - Organisation, gouvernance

21. Une organisation « territorialisée »

22. Gouvernance

23. Liens avec Alsace International

24. Suivi de l'exécution du Contrat d'objectifs

Convention financière

Plan d'actions annuel et fiches actions

Contrat d'objectifs

Pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013

ENTRE

Le Département du Bas-Rhin, dont le siège est à Strasbourg – Place du Quartier Blanc, représenté par Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Président du Conseil Général du Bas-Rhin, ci-après désigné par les termes "le Département"

ET

L'Agence de développement économique du Bas-Rhin (ADIRA), inscrite au registre du Tribunal d'Instance de Strasbourg au volume XXXVII Folio N°22 et ayant son siège social situé 3, quai Kléber à Strasbourg, représentée par Monsieur Francis GRIGNON, son président, ci-après désignée par les termes "l'ADIRA"

VU

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération de la Commission Permanente du Conseil Général du 7 janvier 2013 ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule :

Dans le prolongement de l'adoption du Schéma Régional de Développement Economique en juin 2006, le Département du Bas-Rhin et la Région Alsace ont souhaité confier conjointement à l'ADIRA, des missions concourant au développement économique endogène. Rappelons que l'ADIRA a été créée en 1950 par le Département du Bas-Rhin, qui en a fait son comité d'expansion économique. L'association est aujourd'hui l'un des outils principaux de la politique économique départementale.

Au service des entreprises et des territoires, l'ADIRA a vocation à les accompagner dans la conception et la réalisation de leurs projets de développement. Avec le soutien du Département, de la Région et d'autres partenaires, son action doit également viser à optimiser l'impact des politiques économiques régionale et départementale, en mobilisant au service des projets les outils techniques et financiers mis à disposition par les collectivités.

Dans le cadre des orientations partagées avec la Région Alsace et rappelées dans la première partie de ce document, la présente convention définit les modalités de l'intervention financière du Département du Bas-Rhin pour 2013 en faveur de l'ADIRA.

Le plan d'actions annuel précisant les modalités d'exécution de différentes missions confiées à l'ADIRA est annexé au présent document.

Orientations stratégiques et gouvernance

1 - Orientations stratégiques

11. Missions de soutien au monde économique

Accompagnement des entreprises locales et de leurs projets de développement

L'ADIRA apportera un soutien et un accompagnement aux entreprises locales (principalement industrielles et tertiaires). Déclinée pour les opérations les plus complexes, cette ingénierie de projet sera mise en œuvre en tant que de besoin pour :

- identifier de nouveaux projets de développement (innovation, international...);
- mener des recherches foncières et immobilières ;
- réaliser des montages financiers ;
- apporter conseil et appui en matière d'aides publiques ;
- mettre en relations des partenaires économiques, des universités et centres de recherche...

Si un suivi systématique des « grands comptes » a été mis en œuvre notamment dans le but de parfaire la connaissance du tissu économique, le cœur de l'activité de l'ADIRA résidera dans l'accompagnement complet des projets de développement d'entreprises qui lui sont adressés.

Accueil, implantation, intégration et suivi des investisseurs étrangers

Il est rappelé qu'avec le soutien des Départements et de la Région, Alsace International est chargée de la prospection internationale, de la promotion à l'étranger.

En concertation (pour la validation du projet et la définition de l'offre d'implantation) puis en relais d'Alsace International (pour l'accueil, l'intégration et le suivi), l'ADIRA assurera l'ingénierie de l'implantation des nouveaux investisseurs : validation du site, accompagnement de la création, montage des dossiers d'aides, accueil des personnels, appui à l'obtention rapide des permis et autorisations, mise en réseau avec universités et centres de recherche, information aux élus et à la presse... L'objectif est d'assurer à l'investisseur étranger une qualité de contact et de service continues.

Rappelons que, dans le cadre de ses missions générales, l'ADIRA est également chargée de suivre les projets de développement des entreprises étrangères implantées dans le Bas-Rhin.

Appui aux entreprises en difficulté

L'ADIRA mènera une action auprès des entreprises en difficulté en assurant :

- veille économique ;
- participation aux réseaux d'alerte et d'intervention ;
- mise en place de diagnostic ;
- recherche de charge de travail, d'activités nouvelles ou de partenaires ;
- ingénierie de restructuration ou de reprise ;
- appui aux cellules de reclassement, ré-industrialisation de site ;

12. Missions d'appui aux territoires

Attentif aux projets de développement économique des territoires, le Conseil Général du Bas-Rhin réaffirme son engagement aux côtés des acteurs locaux en soulignant l'importance de cette mission et, plus largement, de la déclinaison territorialisée de l'action de l'ADIRA. Afin de contribuer à un développement harmonieux du territoire, l'ADIRA intensifiera son activité sur les secteurs les plus fragiles ou identifiés comme prioritaires par la Région et/ou le Département.

Accompagnement des projets de territoires

Comme elle le fait pour les acteurs économiques, l'ADIRA apportera un soutien aux initiatives territoriales, en apportant assistance conseil et expertise aux collectivités dans leurs actions de développement économique territorial.

L'expertise de l'ADIRA (connaissance des enjeux et besoins locaux...) pourra également être sollicitée pour alimenter différentes réflexions stratégiques ou prospectives (SCOT, Contrats de Territoires du Département du Bas-Rhin...).

Ces liens développés avec les territoires se traduiront également :

- en établissant et en mettant à jour des tableaux de bord économiques pour chaque territoire ;
- en conseillant et en accompagnant les collectivités dans la mise en œuvre de leur stratégie économique et pour la promotion de leur territoire ;
- en informant les élus de l'avancement des projets significatifs de leurs territoires ;
- en recherchant de nouvelles idées et de nouveaux moyens à mettre en œuvre sur les territoires pour développer la création de richesse et d'emploi ;
- en développant les liens avec les Pays et les Maisons du Conseil Général ;

Enfin, dans ce cadre, l'ADIRA s'attachera également à contribuer à la politique emploi-insertion du Conseil Général du Bas-Rhin (RSA en particulier).

Animation du réseau des acteurs du développement économique

L'expertise de l'ADIRA et sa connaissance tant de l'économie bas-rhinoise que des territoires seront mises à profit pour les différentes actions en faveur des réseaux informels ou non. Ainsi, on peut notamment citer :

- l'appui aux agents de développement des structures intercommunales dans la mise en œuvre des actions de développement économique des territoires ;
- la poursuite des échanges transfrontaliers établis (Club des développeurs), voire l'initiation de nouvelles coopérations.
- l'intervention dans l'animation du réseau départemental des acteurs du développement des territoires ;
- le développement de son réseau propre.

Actions en faveur des infrastructures de développement économique

L'ADIRA sera amenée à assurer l'ingénierie de projets fonciers (création et extension des zones d'activités économiques) et immobiliers (accompagnement de projets immobiliers individuels – Alsabail ou bâtiment relais –, appui aux politiques régionale et départementale en faveur des pépinières et hôtels d'entreprises...).

L'ADIRA sera également chargée, pour le Bas-Rhin, de l'analyse du potentiel de reconversion des friches susceptibles de bénéficier du dispositif mis en place par les collectivités alsaciennes.

Enfin, l'ADIRA sera mobilisée pour contribuer à l'animation des Plates-Formes Départementales d'Activité (mise en place de services inter-entreprises...) et à la « commercialisation » des zones d'activités.

Sur ce dernier point, elle s'appuiera notamment sur le site internet de promotion de l'offre immobilière, Alsace-développement.com, dont elle assurera le suivi et la gestion pour le compte des différents partenaires ainsi que la mise à jour, en lien avec le CAHR pour la partie haut-rhinoise.

Une convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin (CCISBR) définit les synergies mises en place et les rôles de chacun des organismes dans la mise en œuvre d'une offre foncière de qualité destinée aux entreprises.

13. Missions transversales

Actions en faveur de la diffusion de l'innovation et de l'émergence de pôles de compétences

L'innovation permanente et la recherche étant les « clés » de l'avenir de l'économie bas-rhinoise, l'ADIRA contribuera au développement des liens entre « offreurs » et « demandeurs » de compétences scientifiques et technologiques pour contribuer à la réussite des politiques de l'Etat et des collectivités.

Acteur de la chaîne de l'innovation, l'ADIRA participera à cette ambition locale en encourageant et en stimulant les collaborations Entreprises – Recherche (en collaboration avec la Satt Conectus, les pôles de compétitivité...). De même, pour soutenir l'émergence d'activités nouvelles, l'ADIRA participera au développement des pôles et clusters, dans le cadre de la politique de constitution de « clusters » prévue par le Schéma Régional de Développement Economique.

L'ADIRA pourra notamment initier des collaborations entre entreprises et favoriser les relations public/privé par tous les moyens qu'elle juge appropriés, dans le respect des compétences de chacun et en collaboration avec les acteurs locaux.

L'ADIRA pourra en outre identifier et initier des actions collectives susceptibles de contribuer à l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

Information, observation et communication

De façon transversale, l'ADIRA jouera un rôle actif en matière d'information et de communication sur l'économie bas-rhinoise :

- tenue de bases de données (entreprises, ZA, friches, immobilier...) ;
- veille et intelligence économique (+ éléments de « benchmarking ») ;
- suivi de l'actualité législative et fiscale ;
- préparation des éléments servant aux interventions publiques ;
- études...

Ce travail s'appuiera notamment sur la base de données départementale des bâtiments et terrains disponibles (base de données qui permettra également la préparation des propositions d'implantation adressées aux différents prospects).

Ces éléments seront communiqués aux services de la Région et du Département et participeront à la construction de « l'offre économique territoriale » (valorisée notamment par la Maison de l'Alsace à Paris et Alsace International).

2 - Organisation, gouvernance

21. Une organisation « territorialisée »

Se basant d'une part sur la démarche « Entreprises et territoires » déclinaison économique de la démarche « Territoire 2030 » du Conseil Général du Bas-Rhin et, d'autre part, sur les objectifs affichés du Schéma Régional de Développement Economique, l'ADIRA orientera ses actions en matière d'animation économique territoriale, en synergie avec celles menées par la Région Alsace et le Conseil Général du Bas-Rhin.

En particulier, l'ADIRA renforcera ses collaborations avec les Communautés de Communes, les Pays et la synergie avec les Maisons du Conseil Général et s'appuiera sur des référents territoriaux qui conseillent et accompagnent les entreprises et les territoires dans leurs actions de développement économique.

22. Gouvernance

Trois niveaux de « gouvernance technique » seront chargés de la coordination globale du dispositif :

- ⇒ ADIRA / collectivités : 1 réunion trimestrielle
- ⇒ ADIRA - CAHR / Alsace International : réunions régulières
- ⇒ ADIRA / territoires : rencontres régulières avec les « animateurs économiques territoriaux » de la Région, les Chambres consulaires, les acteurs locaux pour assurer la cohérence de l'animation économique, les services du Département étant associés en tant que de besoin.

Cette déclinaison de la gouvernance de l'animation économique locale vise à renforcer l'efficacité et la lisibilité de la stratégie globale.

En particulier, l'ADIRA tiendra informés les élus et les services concernés du Conseil Général et de la Région des principales informations recueillies sur les entreprises bas-rhinoises (grandes tendances conjoncturelles et structurelles, projets importants et/ou sensibles...). L'association aux travaux de la commission « Economie » du Conseil Général pourra concourir à cet objectif d'information réciproque.

Les services de l'ADIRA seront informés des dispositifs économiques mis en œuvre par la Région et le Département. Ils seront par ailleurs régulièrement informés par les services des collectivités de l'évolution réglementaire nationale et européenne qui encadre l'ensemble des interventions publiques en matière d'aides économiques.

De par sa connaissance technique et financière du montage des projets immobiliers, l'ADIRA sera particulièrement attentive, et rendra attentif, aux aides accordées dans le cadre de la règle dite *de minimis*. Réciproquement, les services de la Région et du Département s'engagent à fournir des réponses rapides et circonstanciées aux demandes présentées par l'ADIRA qui les concernent.

23. Liens avec Alsace International

Au contact permanent de l'économie bas-rhinoise, l'ADIRA s'appuiera sur Alsace International pour aider les entreprises locales en mutation (recherche de partenaire ou de repreneur étranger...).

En apportant sa connaissance de l'économie locale (expertise territoriale ou sectorielle), l'ADIRA participera aux réflexions stratégiques d'Alsace International. Ponctuellement, l'ADIRA pourra être invitée à prendre part à des déplacements à l'étranger (missions, foires et salons, conférences et séminaires).

Un partage des bases de données (foncier, immobilier d'entreprise, etc.) et des contacts doit permettre une plus grande synergie et une meilleure efficacité des rôles de chacun.

Convention financière

Article 1er : Objet de la convention

Dans le cadre des orientations stratégiques partagées rappelées ci-dessus, l'objectif de la mission confiée à l'association est :

- d'accompagner le Conseil Général dans sa politique de développement économique,
- d'être au service des décideurs d'entreprises et des responsables territoriaux dans la conception et la réalisation de leurs projets économiques.

Le Département s'engage à apporter une aide financière pour les actions suivantes que le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité :

- accompagnement des entreprises locales et de leurs projets de développement,
- accueil, implantation, intégration et suivi des entreprises étrangères en articulation avec Alsace International,
- accompagnement des mutations économiques (entreprises en difficulté),
- actions en faveur de la diffusion de l'innovation et de pratiques innovantes,
- accompagnement des projets territoriaux,
- accompagnement des collectivités dans la gestion des plates-formes départementales,
- promotion, prospection France,
- information et communication.

Article 2 : Montant de l'aide financière

L'aide financière du Département du Bas-Rhin au bénéfice de l'objet visé à l'article 1^{er} s'élève à la somme totale de 1.855.358 euros.

Article 3 : Modalités de versement de l'aide financière

La subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- 1^{er} acompte de 1.000.000 euros à la signature de la présente convention et sur présentation d'une demande de versement accompagnée d'un RIB,
- Versement du solde de la subvention au début du second semestre 2013.

Ces modalités permettront à l'association de disposer des fonds nécessaires à son activité au moment opportun. De fait, l'association poursuivra en 2013 le travail entrepris dès 2005 concernant la transmission aux services du Conseil Général d'un suivi de l'exécution budgétaire ainsi qu'un suivi de trésorerie régulier.

Article 4 : Délai d'exécution de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2013.

Article 5 : Obligations à la charge du bénéficiaire de l'aide financière

Le bénéficiaire s'engage :

- à mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'objet défini à l'article 1^{er},
- à ne pas reverser ou employer tout ou partie de l'aide financière au bénéfice d'une autre personne juridique,
- à faciliter le contrôle par les services du Département de la réalisation de l'objet défini à l'article 1^{er}, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables,

- à fournir, avant le 1er mai de l'année suivant la clôture de l'exercice comptable du bénéficiaire, un bilan et un compte de résultat, conformes au plan comptable général révisé, certifiés conformes par le président ou par le commissaire aux comptes si sa désignation est obligatoire,
- à désigner un commissaire aux comptes et un suppléant (articles L 612-4 et D 612-5 du Code du commerce).

En outre, afin d'assurer le suivi de l'exécution de son budget, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département, tel que précisé dans la convention cadre, les documents présentant :

- le point sur sa trésorerie reprenant
 - les encaissements de subventions éventuels,
 - le total des comptes de placements,
 - le total des comptes bancaires,
- un état trimestriel de réalisation budgétaire synthétisé ainsi qu'un état détaillé de suivi budgétaire par grandes lignes du budget, tel que défini en partenariat avec le Département.

Ces procédures de suivi d'exécution mises en place au courant de l'année 2005 seront éventuellement complétées par d'autres indicateurs (qualitatifs et/ou quantitatifs) afin de suivre la réalisation de l'objet de la convention financière signée par le Département et le bénéficiaire.

Article 6 : Information et communication

L'organisme bénéficiaire de la subvention, dans le cadre de ses actions habituelles de communication, s'engage à informer du soutien du Conseil Général du Bas-Rhin dans tous les supports qu'il utilise ainsi que par le biais de ses rapports avec les différents médias.

Cette information doit se matérialiser par la présence du logotype du Conseil Général du Bas-Rhin sur les documents édités par le bénéficiaire et par tout autre moyen de communication adapté à la circonstance (mise en place de banderoles ou de calicots, mise à disposition d'un espace dans un programme, annonce sonorisée, insertion de liens Internet, etc.). Pour ces actions et pour l'insertion du logotype du Conseil Général, l'organisme pourra prendre utilement contact auprès de la Direction de la communication du Conseil Général.

Le Département devra être informé de toute manifestation publique organisée dans le cadre du projet soutenu.

Article 7 : Interruption et reversement de l'aide financière

Le défaut total ou partiel du respect des clauses stipulées de la présente convention par l'association pourra, quelle que soit la cause, avoir pour effets :

- l'interruption du versement de l'aide financière du département ;
- la demande de reversement en totalité ou partie des montants alloués ;
- la non prise en compte des demandes d'aide financière ultérieurement présentées par l'association.

Article 8 : Résiliation

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure restée sans effet.

Article 9 : Avenant

En cas d'accord entre les parties, la présente convention peut être modifiée par avenant.

Article 10 : Election de domicile

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les cocontractants élisent domicile au siège du Département.

Fait à Strasbourg, le

Pour l'association,
Le Président,

Pour le Département,
Le Président du Conseil Général
du Bas-Rhin,

Francis GRIGNON

Guy-Dominique KENNEL

Plan d'action 2013

Le plan d'actions précise les modalités d'exécution de différentes missions confiées à l'ADIRA. Pour chaque axe d'intervention, une fiche action indique notamment le bilan de l'exercice précédent, le programme et les objectifs pour l'année, les moyens et financements...

Budget 2013

Le projet de budget de l'ADIRA s'élève, pour l'exercice **2013**, à **2.558.228 €**.

Les recettes escomptées sont les suivantes :

- **subventions des collectivités**
 - Département du Bas-Rhin 1.855.358 €
 - Région Alsace 471.000 €
 - Communauté Urbaine de Strasbourg 175.000 €
 - Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg 25.000 €
 - Chambre de Métiers d'Alsace 1.260 €
 - Union des Industries du Bas-Rhin 1.500 €
- **cotisations** des membres statutaires pour 2.450 €
- **participations d'entreprises** pour 18.520 €
- **produits financiers** évalués à 8.140 €.

RECAPITULATIF DES CHARGES	
	Propositions 2013
Accompagnement des entreprises locales et de leurs projets de développement	545.636 €
Accueil, implantation, intégration et suivi des investisseurs étrangers	98.547 €
Accompagnement des mutations économiques	185.669 €
Actions en faveur de la diffusion de l'innovation et de l'émergence de pôles de compétences	135.087 €
Accompagnement des projets territoriaux	371.045 €
Accompagnement des collectivités dans la gestion des plates-formes départementales	70.000 €
Information et communication	191.415 €
Promotion, Prospection France	40.000 €
Club des Ambassadeurs d'Alsace	20.000 €
Fonctionnement général	900.829 €
TOTAL GENERAL	2.558.228 €

RECAPITULATIF DES RECETTES	
	Propositions 2013
Département du Bas-Rhin	1.855.358 €
Région Alsace	471.000 €
Communauté Urbaine de Strasbourg	175.000 €
Chambre de Commerce de Strasbourg	25.000 €
Chambre de Métiers	1.260 €
Union des Industries du Bas-Rhin	1.500 €
Participations entreprises	18.520 €
Cotisations	2.450 €
Produits financiers	8.140 €
TOTAL GENERAL	2.558.228 €

Récapitulatif des financements du plan d'action

Réf. : 2.

Page : 1/1

Date :

Organisme : ADIRA

Exercice : 2013

	Actions	Détail du programme d'action	Coût	CG67	Région Alsace	ETP
1	Accompagnement des entreprises locales et de leurs projets de développement	Soutenir et accompagner les entreprises bas-rhinoises porteuses de projets de développement, assurer un suivi des grandes entreprises industrielles et tertiaires	545.636 €	392.191 €	101.342 €	4.99
2	Accueil, implantation, intégration et suivi des entreprises étrangères	Faciliter l'implantation des entreprises étrangères désireuses de se développer dans le Bas-Rhin, accompagner leur intégration, assurer leur suivi	98.547 €	70.833 €	18.303 €	0,83
3	Accompagnement des mutations économiques	Soutenir les entreprises et territoires en difficulté de façon à conforter le tissu économique local (en pérennisant ou en renouvelant les activités économiques)	185.669 €	133.455 €	34.485 €	1,94
4	Actions en faveur de la diffusion de l'innovation et de l'émergence de pôles de compétences	Contribuer au développement des relations entre les entreprises et les centres de recherche afin de faciliter la diffusion d'innovations technologiques et participer ainsi au renouvellement des activités économiques locales	135.087€	97.098 €	25.090 €	1,22
5	Accompagnement des projets territoriaux	Assister les collectivités locales dans l'ingénierie de projets fonciers ou immobiliers afin de répondre au mieux aux besoins des acteurs économiques	371.045 €	266.699 €	68.915 €	3.99
6	Accompagnement des collectivités dans la gestion des plates-formes départementales	Accompagner les collectivités locales dans un projet de gestion durable des plates-formes départementales	70.000 €	70.000 €	-	1
7	Information et Communication	Concevoir et tenir à jour différents outils permettant une bonne connaissance de l'économie bas-rhinoise et du contexte local	191.415 €	137.585 €	35.552 €	2,09
8	Promotion, prospection France	Promouvoir le Bas-Rhin et prospecter des entreprises en France pour les localiser dans le département	40.000 €	40.000 €	-	-
9	Club des Ambassadeurs d'Alsace	Faire rayonner l'Alsace grâce à un réseau de personnes physiques et morales qui partagent un attachement pour le territoire, en vue de faciliter son développement.	20.000 €	-	20.000 €	0,5
Total Actions			1.657.399 €	1.207.862 €	303.687 €	16,56
F	Fonctionnement général		944.613€	682.124 €	172.602 €	4,33
Total Fonctionnement			900.829 €	647.496 €	167.313 €	4,34
Total général			2.558.228€	1.855.358€	471.000€	20.90

Fiches actions 2013

1. Accompagnement des entreprises locales et de leurs projets de développement
2. Accueil, implantation, intégration et suivi des entreprises étrangères
3. Accompagnement des mutations économiques
4. Actions en faveur de la diffusion de l'innovation et de l'émergence de pôles de compétences
5. Accompagnement des projets territoriaux
6. Accompagnement des collectivités dans la gestion des plateformes départementales
7. Information et Communication
8. Promotion, prospection France
9. Club des Ambassadeurs d'Alsace
- F. Fonctionnement général

Organisme : ADIRA	Fiche Action 1
Exercice : 2013	

Action
Accompagnement des entreprises locales et de leurs projets de développement et de pérennisation

Description et objectifs de l'action	
Soutenir et accompagner les entreprises bas-rhinoises dans leurs projets de pérennisation d'activité et de développement, assurer un suivi spécifique des grandes entreprises industrielles et tertiaires.	
Date / Durée de l'action : 2013	Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique espéré : Bas-Rhin
Public concerné : Entreprises	

Bilan de l'exercice écoulé au 30 octobre 2012
329 nouveaux projets traités, 139 aboutis (décidés ou réalisés), représentant 2085 créations d'emploi et 243 millions d'euros d'investissement, 32 Grands Comptes rencontrés

Programme prévu
<p>L'ADIRA apportera un soutien et un accompagnement aux entreprises locales (principalement des secteurs de l'industrie et du tertiaire supérieur).</p> <p>L'ADIRA ira de manière territorialisée au devant des entreprises du Bas-Rhin pour les aider à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mener à bien leurs nouveaux projets de développement ou de pérennisation d'activités (investissement, embauche, innovation, internationalisation, développement durable...) ▪ Accéder aux terrains et bâtiments dont elles ont besoin ; ▪ Réunir les financements nécessaires, qu'il s'agisse d'aides publiques ou de tout financement privé adapté au projet ; ▪ Bénéficier de l'appui des élus et services des diverses Collectivités mais aussi de l'Etat, afin que leurs projets aboutissent au mieux ; ▪ Trouver et mobiliser les partenaires (prestataires, conseils, autres entreprises...) facilitant leur développement... <p>Parallèlement, l'ADIRA poursuivra l'approche systématique des principaux employeurs industriels et internationaux du Bas-Rhin (programme dit « Top 120 »), pour des entretiens approfondis permettant d'anticiper d'éventuelles difficultés ou au contraire de saisir en amont des opportunités de développement des sites bas-rhinois.</p> <p>L'ADIRA s'appliquera à travailler en collaboration étroite avec les autres acteurs régionaux du développement économique, en évitant les doublons. Ainsi, une convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin (CCISBR) définit les synergies mises en place et les rôles de chacun des organismes dans le soutien aux entreprises bas-rhinoises. De plus, l'ADIRA continuera à tisser des liens privilégiés avec les services de l'Etat (Dreal, Direccte, DDT, SGARE...) pour apporter une réponse circonstanciée aux dirigeants d'entreprise et pouvoir mobiliser l'ensemble de l'Administration pour des projets d'envergure.</p>

Financements de l'action (à titre indicatif)									
Action : Accompagnement des entreprises locales et de leurs projets de développement									
Coût estimé : 545.636 €									
Financeurs et montants demandés	Conseil Général *	Région Alsace	Autres						
	392.191 €	101.342 €	52.103 €						
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP							
	5,41	4,99							

Organisme : ADIRA Exercice : 2013	Fiche Action 2
--	-----------------------

Action Accueil, implantation, intégration et suivi des entreprises étrangères

Description et objectifs de l'action	
Faciliter l'implantation des entreprises étrangères désireuses de se développer dans le Bas-Rhin, accompagner leur intégration, assurer leur suivi	
Date / Durée de l'action : 2013	Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique espéré : Bas-Rhin
Public concerné : Entreprises étrangères	

Bilan de l'exercice écoulé au 31 juillet 2012 59 dossiers reçus d'Alsace International (20%) ou de l'AFII (80%),
--

Programme prévu
<p>Il est rappelé qu'à la demande des Départements et de la Région, Alsace International est chargée de la prospection internationale.</p> <p>En concertation (pour la validation du projet et la définition de l'offre d'implantation) puis en relais d'Alsace International (pour l'accueil, l'intégration et le suivi), l'ADIRA assurera l'ingénierie de l'implantation des nouveaux investisseurs : validation du site, accompagnement de la création, montage des dossiers d'aides, accueil des personnels, appui à l'obtention rapide des permis et autorisations, mise en réseau avec universités et centres de recherche, information aux élus et à la presse... L'objectif est d'assurer à l'investisseur étranger une qualité de contact et de service continu.</p> <p>Rappelons que, dans le cadre de ses missions générales, l'ADIRA est également chargée de suivre les projets de développement des entreprises étrangères implantées dans le Bas-Rhin. A ce titre, l'année 2012 a démontré que les filiales de groupes industriels à capitaux étrangers présents dans le Bas-Rhin étaient largement pourvoyeurs des grands projets d'investissement (SEW, Mars, Kuhn, Trumpf...) décidés dans le département. C'est d'ailleurs le constat tant de l'AFII que de E&Y qui suggèrent que l'endogène demeure aujourd'hui le pilier le plus efficace pour renforcer l'intensité des investissements internationaux sur un territoire. A ce titre, l'ADIRA continuera, au niveau local et parisien, d'être un animateur et un participant régulier à des cercles d'affaires regroupant des dirigeants de sociétés internationales.</p>

Financements de l'action (à titre indicatif)									
Action : Accueil, implantation, intégration et suivi des entreprises étrangères									
Coût estimé : 98.547 €									
Financeurs et montants demandés	Conseil Général *	Région Alsace	Autres						
	70.833 €	18.303 €	9.411 €						
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP							
	1	0,83							

Organisme : ADIRA	Fiche Action 3
Exercice : 2013	

Action
Accompagnement des mutations économiques

Description et objectifs de l'action
Soutenir les entreprises et territoires en difficulté de façon à conforter le tissu économique local (en pérennisant ou en renouvelant les activités économiques)

Date / Durée de l'action : 2013	Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique espéré : Bas-Rhin
Public concerné : Entreprises	

Bilan de l'exercice écoulé
41 dossiers suivis dont 18 clôturés pour 631 emplois perdus, 1195 emplois préservés, 23 dossiers restent en suspens (représentant 4395 emplois menacés parmi lesquels les salariés de Albany, Iller, General Motors, Coop, Roche, L&L, Clestra...etc)

Programme prévu
<p>La conjoncture conduit un grand nombre de sociétés bas-rhinoises à envisager des restructurations et les projections pour 2013 laissent augurer de nouvelles mutations dans le domaine industriel, très présent sur notre territoire (30% de l'économie régionale, selon la Banque de France). L'ADIRA assurera une présence forte aux côtés des entreprises et des territoires en difficultés, notamment à travers les tâches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • veille économique, • participation aux réseaux d'alerte (cellule de veille MIME, CCI, ...) et d'intervention (administrateurs judiciaires, banquiers, services de l'Etat, élus, partenaires sociaux, consultants...), • accompagnement des entreprises auprès du Médiateur Régional du Crédit (Banque de France) • recherche de charge de travail ou de partenaires, • ingénierie de restructuration ou de reprise, • coordination de projet (Etats, collectivités, organismes,...) des grandes entreprises en mutation, • appui aux cellules de reclassement, • ré-industrialisation de site, recherche d'activités nouvelles, suivi des conventions de revitalisation, • mise en place de diagnostic, information des élus...

Financements de l'action (à titre indicatif)									
Action : Appui aux entreprises en difficulté									
Coût estimé : 185.669 €									
Financeurs et montants demandés	Conseil Général *	Région Alsace	Autres						
	133.455 €	34.485 €	17.729 €						
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP							
	2	1.94							

Organisme : ADIRA	Fiche Action 4
Exercice : 2013	

Action
Actions en faveur de la diffusion de l'innovation et de pratiques innovantes, l'émergence de pôles de compétences et d'actions collectives

Description et objectifs de l'action
Contribuer à développer les collaborations publiques privées en matière d'innovation, pour sensibiliser les entreprises à de nouvelles approches

Date / Durée de l'action : 2013	Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique espéré : Bas-Rhin
Public concerné : Entreprises	

Bilan de l'exercice écoulé
<p>Suite au succès de la première action Lean and Green, l'ensemble des partenaires a souhaité renouveler l'opération dans le but de faire bénéficier d'autres entreprises de la qualité de cet outil opérationnel et de diffuser plus largement la méthode. L'ADIRA a accepté de mettre en œuvre une deuxième édition, en approfondissant encore les liens avec l'INSA.</p> <p>L'ADIRA a également souhaité jouer au maximum l'effet réseau avec la création du Club Lean & Green, réunion informelle des entreprises de la première action et de la deuxième. L'objet de ce club est multiple :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ groupe d'échanges et de réflexions pour tout ce qui a trait à la réduction des gaspillages au sein des entreprises, il permettra aux entreprises d'évoluer par des visites de sites et l'intervention d'experts divers ▪ expertise auprès des PME sur des problématiques Lean ou Lean and Green ▪ appui technique à la démarche Lean and Green 2. <p>L'action est programmée sur 18 mois (lancement officiel en juin), avec en 2012, un focus sur le montage de l'action et le recrutement des entreprises. La sélection des cabinets conseils a été réalisée suite à un appel d'offre lancé sur la base d'un cahier des charges rédigé par l'ADIRA. A ce jour 10 entreprises sont déjà adhérentes au programme (PME et grands groupes) avec d'autres prospects qui se sont montrés intéressés.</p>

Programme prévu
<p>L'innovation permanente et la recherche étant les « clés » de l'avenir de l'économie bas-rhinoise, l'ADIRA contribuera au développement des liens entre « offreurs » et « demandeurs » de compétences scientifiques et technologiques pour contribuer à la réussite des politiques de l'Etat et des Collectivités.</p> <p>En 2013 l'ADIRA continuera à assurer l'animation de la démarche Lean & Green 2, prévue sur 18 mois ainsi que celle du Club regroupant les entreprises ayant participé à la première session.</p> <p>Elle continuera avec tous les acteurs à travailler sur les indicateurs Green. Le travail doit, à terme, aboutir à une meilleure approche des indicateurs à mettre en place en fonction du niveau de l'entreprise en matière environnementale.</p> <p>L'ADIRA lancera une nouvelle démarche partenariale concernant l'attractivité des cadres ainsi qu'une réflexion pour la mise en œuvre d'actions dans les domaines de l'économie circulaire.</p>

Financements de l'action (à titre indicatif)									
Action : Actions en faveur de la diffusion de l'innovation et de l'émergence de pôles de compétences									
Coût estimé : 135.087 €									
Financiers et montants demandés	Conseil Général *	Région Alsace	Autres						
	97.098 €	25.090 €	12.899 €						
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP							
	1,41	1,22							

Organisme : ADIRA	Fiche Action 5
Exercice : 2013	

Action Accompagnement des projets territoriaux
--

Description et objectifs de l'action	
Assister les collectivités locales dans leurs réflexions stratégiques ou prospectives et l'ingénierie de projets fonciers ou immobiliers, afin de répondre au mieux aux besoins des acteurs économiques	
Date / Durée de l'action : 2013	Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique espéré : Bas-Rhin
Public concerné : Collectivités locales (Région, Département, Pays, Communautés de Communes, Communes)	

Bilan de l'exercice écoulé
<p>Suivi actif des plateformes départementales, des zones d'activités intercommunales, des pépinières et hôtels d'entreprises. Accompagnement du CG67 sur Territoire 2030 et les contrats de territoire.</p> <p>Publication de chiffres-clés économiques à l'échelle des cantons, suivi de nombreux groupes de travail (SCOT, Strasbourg 2020, Pépinières et hôtels d'entreprises en Alsace, immobilier d'entreprises, observatoire des ZA, qualité des ZA, volet socio-économique des études routières, ...).</p> <p>Suivi et gestion du site internet de présentation du foncier et de l'immobilier public, alsace-developpement.com</p> <p>Organisation du 4^{ème} Cluster Forum et animation de différents réseaux transfrontaliers (Club des développeurs,...)</p>

Programme prévu
<p>Comme elle le fait pour les acteurs économiques, l'ADIRA apportera un soutien aux initiatives territoriales, en apportant assistance, conseil et expertise aux collectivités dans leurs actions de développement économique territorial. L'expertise de l'ADIRA (connaissance des enjeux et besoins locaux...) pourra également être sollicitée pour alimenter différentes réflexions stratégiques ou prospectives (SCOT, Contrats de Territoires du Bas-Rhin...).</p> <p>Ces liens développés avec les territoires se traduiront également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en établissant et en mettant à jour des tableaux de bord économiques pour chaque territoire ; - en conseillant et en accompagnant les collectivités dans la mise en œuvre de leur stratégie économique et pour la promotion de leur territoire; - en informant les élus de l'avancement des projets significatifs de leurs territoires ; - en recherchant de nouvelles idées et de nouveaux moyens à mettre en œuvre sur les territoires pour développer la création de richesse et d'emplois ; - en développant les liens avec les Pays et les Maisons du Conseil Général ; <p>Enfin, dans ce cadre, l'ADIRA s'attachera également à contribuer à la politique emploi-insertion du Conseil Général du Bas-Rhin (RSA en particulier).</p> <p>L'expertise de l'ADIRA et sa connaissance tant de l'économie bas-rhinoise que des territoires seront mises à profit pour les différentes actions en faveur des réseaux informels ou non. Ainsi, on peut notamment citer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'appui aux agents de développement des structures intercommunales dans la mise en œuvre des actions de développement économique des territoires ; - la poursuite des échanges transfrontaliers établis (Club des développeurs), voire l'initiation de nouvelles coopérations ; - l'intervention dans l'animation du réseau départemental des acteurs du développement des territoires ; - le développement de son réseau propre. <p>L'ADIRA sera amenée à accompagner l'ingénierie de projets fonciers (création et extension des zones d'activités économiques) et immobiliers (accompagnement de projets immobiliers individuels – Alsabail ou bâtiment relais –, appui aux politiques régionale et départementale en faveur des friches, pépinières et hôtels d'entreprises...).</p> <p>Enfin, l'ADIRA sera mobilisée pour contribuer à la Promotion des Plates-Formes Départementales d'Activité et des zones d'activités. Sur ce dernier point, elle s'appuiera notamment sur le site internet de promotion de l'offre immobilière, dont elle assure la maîtrise d'ouvrage pour le compte des trois agences et des trois collectivités.</p>

Financements de l'action (à titre indicatif)									
Action : Accompagnement des projets de territoires									
Coût estimé : 371.045 €									
Financiers et montants demandés	Conseil Général *	Région Alsace	Autres						
	266.699 €	68.915 €	35.431 €						
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP							
	4.08	3.99							

Organisme : ADIRA	Fiche Action 6
Exercice : 2013	

Action
Accompagnement des collectivités dans la gestion des plates-formes départementales

Description et objectifs de l'action	
Accompagner les collectivités locales dans un projet de gestion durable des plates-formes départementales	
Date / Durée de l'action : 2013	Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique espéré : Territoires de solidarité des PFDA
Public concerné : Collectivités locales (Département, Communautés de Communes, Communes)	

Bilan de l'exercice écoulé
<ul style="list-style-type: none"> - Benchmarking et recherche de bonnes pratiques sur le territoire français en terme de services à apporter aux entreprises et d'outils à mettre en place - Rencontres avec tous les acteurs concernés - Elaboration d'une méthodologie et d'une grille d'analyse, en lien avec le CG67 et la CCISBR pour appréhender les actions à réaliser dans le cadre de la requalification des zones d'activités. - Participation aux travaux des comités techniques et de pilotage des différentes plateformes départementales et des zones d'activités intercommunales

Programme prévu
<p>Le Conseil Général du Bas-Rhin s'est engagé en 1999 dans une démarche active de soutien à la création de plates-formes départementales d'activités afin de donner une impulsion nouvelle à sa politique de développement économique, au carrefour de l'aménagement du territoire, de l'emploi et de la solidarité entre collectivités locales.</p> <p>Les attentes concernant les zones d'activités ont aujourd'hui évolué. Il s'agit désormais de développer des projets associant à une classique offre foncière de véritables services dédiés aux entreprises et usagers. Pour ce faire il devient nécessaire de mettre en place de véritable projet de gestion durable de ces zones sur le long terme.</p> <p>L'ADIRA accompagnera les collectivités maîtres d'ouvrage de ces plates-formes dans la mise œuvre de ce projet de gestion qui pourra porter sur les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - animation de la zone - émergence et mise œuvre d'actions collectives - accompagnement des entreprises pendant et après leur installation - mise en place d'outils de gestion et d'évaluation - mise en place de procédures de suivi concernant l'entretien des espaces communs et réseaux de la zone <p>Ces missions seront réalisées en étroite collaboration ou coordination avec le Maître d'Ouvrage, les services techniques des communes et Communauté de Communes, les gestionnaires des réseaux, les chefs de projet de l'ADIRA, les services du Conseil Général du Bas-Rhin, les Chambres Consulaires et tout autre partenaire susceptible d'intervenir dans le cadre des actions mises en place.</p> <p>Les missions seront adaptées à l'état d'avancement des plates-formes et du nombre et types des entreprises présentes.</p> <p>Dans une logique similaire le Conseil Général souhaite favoriser la requalification ou la reconversion des zones d'activités intercommunales existantes, qui ne peut se faire qu'en lien avec les entreprises en place. La chargée de mission pourra également être amenée à déployer les méthodologies développées pour les plates-formes départementales sur les zones d'activités en reconversion.</p>

Financements de l'action (à titre indicatif)									
Action : Accompagnement des collectivités dans la gestion des plateformes départementales d'activité									
Coût estimé : 70.000 €									
Financiers et montants demandés	Conseil Général *	Région Alsace	Autres						
	70.000 €	-	-						
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP							
	1	1							

Organisme : **ADIRA**
Exercice : **2013**

Fiche Action 7

Action
Information et Communication

Description et objectifs de l'action

Concevoir et tenir à jour différents outils permettant une bonne connaissance de l'économie bas-rhinoise et du contexte local, promotion et communication

Date / Durée de l'action : 2013

Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique espéré :
Bas-Rhin

Public concerné : Entreprises

Bilan de l'exercice écoulé

Evolution du site internet www.adira.com pour améliorer l'ergonomie du site, mettre en avant la partie Investissez l'Alsace ! pour la Prospection France et s'adapter à la charte graphique de la Marque Alsace.

En termes de contenus, diffusion d'informations sur les projets suivis par l'ADIRA et sur des bonnes pratiques utiles aux entreprises et aux collectivités bas-rhinoise sur www.adira.com (env. 30 000 visites/mois).

Veille économique, revue de presse pour le suivi de l'actualité des entreprises.

Envoi d'une e-newsletter mensuelle à 800 destinataires et de la Lettre de l'ADIRA 3 fois par an à près de 2000 destinataires.

Développement de la présence de l'ADIRA sur les réseaux sociaux (495 fans sur Facebook).

Partage d'informations économiques sur l'Alsace avec AI et le CAHR (l'ADIRA est pilote de la démarche de mutualisation des informations économiques de présentation de l'Alsace).

Diffusion d'informations aux pôles de compétitivité, grappes et partenaires de l'ADIRA.

Création d'une base documentaire en appui de la démarche "Prospection France".

Prospection d'entreprises bas-rhinoises qui ne sont pas suivies par l'ADIRA pour détecter d'éventuels projets de développement et faire connaître les services apportés par l'équipe.

Programme prévu

De façon transversale, l'ADIRA jouera un rôle actif en matière d'information et de communication sur l'économie bas-rhinoise :

- tenue et gestion technique de bases de données (entreprises, ZA, immobilier...)
- veille et intelligence économique (+ éléments de « benchmarking ») ;
- suivi de l'actualité législative et fiscale ;
- outils électroniques (site internet, lettres d'information électroniques, réseaux sociaux) ;
- supports de communication pour l'ADIRA et pour différents partenaires extérieurs
- suivi chiffré de l'activité de l'ADIRA : nombre de contacts, de décisions d'investissement, de réalisations, création et maintien d'emploi, montants investis...
- préparation des éléments servant aux interventions publiques (discours, présentations, communiqués de presse, notes aux élus et aux services...)
- études et diagnostics, argumentaires et fiches techniques...
- création de relations presse avec la presse nationale

Les bases de données permettront également la préparation des propositions d'implantation adressées aux prospects français et étrangers.

Ces éléments seront communiqués aux services de la Région et du Département et participeront à la construction de « l'offre économique territoriale » (valorisée notamment par la Maison de l'Alsace à Paris et Alsace International).

L'ADIRA pilote une action menée conjointement avec AI et le CAHR sur l'harmonisation des données utilisées lors des présentations de l'Alsace. Cette collaboration se poursuit par des échanges de données et par une révision annuelle de toutes les données utilisées pour valoriser l'Alsace en France et à l'étranger.

Financements de l'action (à titre indicatif)

Action : Information et Communication

Coût estimé : 191.415 €

Financiers et montants demandés	Conseil Général *	Région Alsace	Autres					
	137.585 €	35.552€	18.278€					
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP						
	2,25	2,09						

Organisme : ADIRA	Fiche Action 8
Exercice : 2013	

Action Promotion, Prospection France
--

Description et objectifs de l'action
Promouvoir le Bas-Rhin et prospecter des entreprises en France pour les localiser dans le département

Date / Durée de l'action : 2013	Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique espéré : France
Public concerné : Entreprises	

Bilan de l'exercice écoulé
<p>Action menée en collaboration avec INTERFAZEO pour identifier de nouveaux prospects :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réalisation de documents, fiches sectorielles pour la promotion, page internet, Lettre de l'ADIRA - participation à des salons : Salon industrie et sous-traitance du Grand Ouest, Industrie Paris, SITL Europe, Bluebat, Medtech France, E-Commerce, Building 360°, SIA L, MIDEST, Pollutec, SIMI - e-mailings antérieurs aux salons - organisation de rendez-vous - différents contacts avec des prospects - prospection sectorielle sur les TechMed, réalisée en collaboration avec la CUS et BioValley pour promouvoir le site des HUS principalement <p>15 entreprises détectées lors de la mise en œuvre de ces actions sont actuellement suivies par l'ADIRA.</p>

Programme prévu
<p>L'ADIRA souhaite mettre en œuvre différentes actions de promotion et de prospection d'entreprises sur le territoire national pour dynamiser les localisations d'entreprises sur le Bas Rhin. Ces actions seront menées en relation avec les partenaires locaux que constituent les pôles et clusters, ainsi qu'avec les représentants des collectivités sur les territoires. La Maison de l'Alsace à Paris sera également un partenaire clé.</p> <p>Promotion et marketing direct</p> <ul style="list-style-type: none"> - envoi de brochures - publipostages - campagnes d'e-mailing - soirées de réseautage à Paris <p>Prospection</p> <ul style="list-style-type: none"> - approche d'entreprises sur salons professionnels - approche d'entreprises par les pôles de compétitivité et grappes d'entreprises alsaciennes - approche d'entreprises identifiées via notre veille économique.

Financements de l'action (à titre indicatif)									
Action : Promotion, Prospection France									
Coût estimé : 40.000 €									
Financiers et montants demandés	Conseil Général *	Région Alsace	Autres						
	40.000 €	-	-						
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP							

Organisme : **ADIRA**
Exercice : **2013**

Fiche Action 9

Action *Club des Ambassadeurs d'Alsace*

Description et objectifs de l'action

Faire rayonner l'Alsace grâce à un réseau de personnes physiques et morales qui partagent un attachement pour le territoire, en vue de faciliter son développement.

Date / Durée de l'action : 2013

Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique espéré :
Alsace

Public concerné : Entreprises

Bilan de l'exercice écoulé

- 362 nouveaux membres de janvier à octobre 2012 pour un total de 1 734 Ambassadeurs d'Alsace
- Implication du Club des Ambassadeurs d'Alsace dans le processus de création de la marque partagée Alsace : diffusion d'articles, invitation des Ambassadeurs à la Maison de la Région pour le lancement, présence aux Comités de Pilotage
- Création et lancement de l'ABCDAire d'Alsace 2012 (98 pages) regroupant les attraits de l'Alsace de A à Z : 1 500 téléchargements de la version PDF, 8 080 exemplaires diffusés en 8 mois en Alsace, à Paris, à Francfort et à New York
- Organisation d'une soirée de promotion économique de l'Alsace au Consulat de France de New York avec une délégation d'Ambassadeurs d'Alsace, Alsace International, l'Union Internationale des Alsaciens, l'Association des Alsaciens de New York, l'Université de Strasbourg et la Maison de l'Alsace à Paris (concept « Planète Alsace »)
- Lancement d'afterwork mensuels mettant à l'honneur de nouveaux membres et les missions du Club
- Adaptation de www.ambassadeurs-alsace.com aux codes de Marque Alsace
- Diffusion de 40 témoignages d'institutionnels et d'entrepreneurs alsaciens vivant à l'étranger
- Augmentation du trafic du site de 50 % en moins d'un an, avec 161 870 visites de janvier à octobre 2012, soit plus de 16 000 visiteurs par mois (nota : 19 080 visiteurs en mars lors du lancement de la marque Alsace)
- Diffusion d'une newsletter économique mensuelle à plus de 1 822 abonnés
- Nombreuses demandes d'interview et de témoignages pour des enquêtes, mémoires, benchmark, etc. au sujet des réseaux d'Ambassadeurs en France, les communautés de marque et le marketing territorial
- Amélioration de la communication sur les fonctions « accueil des investisseurs » et « mise en relation des porteurs de projet » : 8 projets d'investissement/création/développement d'activité traités
- Rapprochement du mouvement des Jeunes Ambassadeurs d'Alsace à celui du Club des Ambassadeurs d'Alsace
- Organisation de 4 Matinales « Investissez l'Alsace » à La Maison de l'Alsace à Paris

Programme prévu

- Soutenir le développement de la démarche Marque Alsace
- Organiser un grand événement de promotion économique de l'Alsace à l'étranger, en collaboration avec l'Union Internationale des Alsaciens
- Continuer d'associer le Club des Ambassadeurs d'Alsace à la démarche Promotion France de l'ADIRA (« Investissez l'Alsace ! ») pour détecter de nouvelles opportunités d'affaires via le réseau
- Poursuivre et développer les Matinales « Investissez l'Alsace » en collaboration avec les pôles de compétitivité, avec pour objectif d'élargir les réseaux des investisseurs en capital à Paris et de faciliter les levées de fonds par les entreprises alsaciennes
- Organiser des événements réguliers en Alsace, en développant notamment la présence du Club dans le Haut-Rhin
- Créer la version numérique de l'ABCDAire d'Alsace pour diffuser plus facilement les attraits de l'Alsace sur les médias sociaux
- Créer des liens forts et pérennes entre les Jeunes Ambassadeurs d'Alsace et les membres du réseau du Club des Ambassadeurs d'Alsace

Financements de l'action (à titre indicatif)

Action : Club des Ambassadeurs d'Alsace

Coût estimé : 20.000 €

Financiers et montants demandés	Conseil Général *	Région Alsace	Autres					
		-	20.000 €	-				
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP						
	1	0,5						

Organisme : ADIRA	Fiche Fonctionnement
Exercice : 2013	

Frais de fonctionnement

Description et objectifs	
SALAIRES ET CHARGES DE PERSONNEL – IMPOTS ET TAXES – AMORTISSEMENT – LOYERS ET CHARGES LOCATIVES - AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT.....	
Date / Durée de l'action : 2013	Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique espéré : BAS-RHIN
Public concerné : ADIRA	

Bilan de l'exercice écoulé

L'analyse et la remise en question systématique de toutes les procédures de fonctionnement et des contrats avec les prestataires dans le but de limiter les hausses dues à l'augmentation des prix voire de dégager des économies récurrentes au niveau des charges ont porté leurs fruits et permis de réduire de manière substantielle les charges de fonctionnement.

Programme prévu

Différents services transversaux sont nécessaires au bon fonctionnement de l'ADIRA ; ces services « supports » concernent aussi bien les aspects administratifs que la logistique (locaux, informatique, accès internet...)

Les principaux postes des dépenses de fonctionnement de la structure (hors frais imputables aux actions) sont les suivants : salaires et charges, loyers et charges, fournitures et équipements (location, acquisition et amortissement), entretien, téléphone, électricité, assurances, cotisations,

Les principaux postes sont les suivants :

- Personnel et charges (services généraux)	531.989 €
- Loyers, charges, entretien locaux	236.400 €
- Autres services extérieurs	77.840 €
- Amortissements, informatique, internet	54.600 €

affichant une baisse de 43.784 € par rapport à 2012 et de 56.460 € hors frais de personnel.

Financements (à titre indicatif)									
Coût estimé : 900.829 €									
Financiers et montants demandés	Conseil Général *	Région Alsace	Autres						
	647.496 €	167.313 €	86.020 €						
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP							
	4,85	4,34							